

CONGRÈS AAP : 28-29-30 septembre 2017

PROGRAMME DE FORMATIONS

Jeudi 28 septembre 2017

16h00 : salle la montagnaise iii (5.3)

LE POUVOIR DE L'ENGAGEMENT par Pierre Lavoie

Nous entrons dans une période de changements. Cette conférence met en évidence l'importance de s'engager et de se responsabiliser face à de nouveaux défis qui sont parfois personnels, professionnels ou sociaux. Aucun de ces défis ne pourra être relevé sans la responsabilité et l'engagement de chacun. Finalement, il ne faut plus se demander ce que le gouvernement peut faire pour nous, mais bien ce que nous pouvons faire pour améliorer notre organisation !

Durée : 1h30

Le conjoint peut assister sans frais à cette conférence mais doit obligatoirement être inscrit pour le calcul du nombre de participants.

Vendredi 29 septembre 2017 8h30 à 12h00

1. **La situation juridique des autochtones au Québec par Me François G. Tremblay offerte par**



Donner un court aperçu de la situation juridique des autochtones au Québec et par la suite, faire état de l'avancement des discussions relatives à la finalisation d'un Traité moderne au Québec

Durée : 3 heures

2. Avec de grands pouvoirs viennent de grandes responsabilités par Me Pierre Mazurette, C.r., Ad. E. offerte par



Au cours de leurs carrières, plusieurs personnes occuperont des fonctions d'administrateurs de personnes morales. Le fait d'occuper de telles fonctions comporte également un certain niveau de responsabilité et d'imputabilité pour la personne qui les occupe. Qu'il s'agisse de responsabilité vis-à-vis des créanciers, des autorités fiscales ou gouvernementales, des employés ou encore de la responsabilité civile de droit commun, le spectre et l'intensité de la responsabilité incombant aux administrateurs varieront notamment en fonction du type de personne morale, selon qu'il s'agisse d'un OBNL, d'un organisme public ou parapublic, ou encore d'une compagnie de droit privé, et varieront également selon les fonctions occupées, soit celle de simple administrateur, ou encore celles d'administrateur et de dirigeant.

Cette formation couvrira les différentes facettes de la responsabilité pouvant incomber aux administrateurs selon les différents types de personnes morales et les fonctions occupées, en présentant les principes généraux édictés par les lois ainsi que les incontournables en matière d'application jurisprudentielle.

Cette formation s'adresse à tous les avocats, qu'ils soient personnellement administrateurs ou appelés à l'être, ou encore qu'ils comptent parmi leurs clients des personnes qui occupent des fonctions d'administrateurs de personnes morales.

Durée : 3 heures

3. Développements récents en droit des assurances et en responsabilité civile par Me Gilbert A. Hourani et Me Marcel-Olivier Nadeau, ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO s.e.n.c.r.l.

Analyse des décisions récentes (2014 à 2017) en matière de droit des assurances et de la responsabilité civile ayant une portée novatrice, réaffirmant l'état du droit sur un point d'importance ou présentant un caractère original. La

conférence sera également l'occasion de rappeler certaines notions importantes en droit des assurances.

Durée : 3 heures

4. Non-respect des délais : Guide de survie pratique pour limiter les risques! par Me Guylaine Lebrun offerte par



Le non-respect des délais constitue une source importante de fautes en responsabilité professionnelle. Nombre de poursuites sont intentées parce que des avocats ont omis d'agir dans les délais prescrits. Cette omission, qui parfois résulte d'un manque de connaissances juridiques, est souvent due à une organisation déficiente de la pratique.

Les avocats ont donc l'obligation de tenir à jour un système leur permettant de se rappeler les dates de prescription ou tout autre délai susceptible d'influer sur les recours judiciaires de leurs clients, qu'il s'agisse de délais de prescription, de délais procéduraux ou de tout autre type de délai. Ces délais représentent quelquefois un défi et même une source de stress pour les avocats, comme une épée de Damoclès qui les guette constamment.

Cette formation vise donc à identifier des outils pour encadrer et mieux gérer l'importance des délais afin de prévenir les risques d'une poursuite en responsabilité professionnelle.

Durée : 1h30 (8h30 à 10h00)

5. Jurisprudence, législation, doctrine en un seul jeu-questionnaire, l'information juridique au bout des doigts par Me Valérie Brouillette offerte par



Venez découvrir des nouveautés qui vous charmeront, des trucs et astuces pratiques, le tout dans une formation ludique. En équipe, sous la formule d'un jeu-questionnaire interactif et dans un esprit de compétition amicale, vous serez appelés à mettre à profit vos connaissances dans votre domaine de pratique et répondre à des questions sur vos habitudes en recherche juridique. Les richesses cachées du CAIJ vous seront dévoilées. Qui sait vous en sortirez peut-être gagnant.

Si vous avez accès à un ordinateur portable ou à une tablette, nous vous suggérons de l'apporter.

Durée : 1h30 (10h30 à 12h00)

6. La lésion de droit en Droit de la jeunesse par Me Charlotte Vanier Perras

Explication de ce qu'est la lésion de droit et ses applications. Exemples des différents remèdes pouvant être demandés à la cour. Revue de la jurisprudence pertinente.

Durée : 3 heures

7. Après l'arrêt Jordan, le déluge : les conséquences des nouveaux délais sur la pratique du droit criminel par Me Denis Otis, Me Sylvain Morissette et un représentant du DPCP

L'avenir de l'enquête préliminaire dans un contexte où le gouvernement fédéral songe à la possibilité de l'éliminer ou encore d'en modifier les paramètres.

Durée : 3 heures

8. Les aspects pratiques de l'insolvabilité par Eric Morin et Pierre Martin, RAYMOND CHABOT INC.

Cette conférence permettra aux participants d'approfondir leurs connaissances en insolvabilité et de mieux comprendre le processus d'administration de la faillite de consommateur et de la faillite commerciale. Les aspects pratiques de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité seront abordés et discutés de façon interactive avec les participants. Les conférenciers aborderont également le processus de restructuration dans un cadre d'insolvabilité.

Durée : 3 heures

9. Les fiducies et le droit familial par Me Marie-Janou Macerola et Me Maxime Alepin

Le droit familial est un domaine en constante évolution et touche soit directement ou indirectement à plusieurs aspects de la pratique du droit, dont le droit fiscal. Lors de cette formation, nous rappellerons les concepts de base du droit familial pour ensuite les mettre en corrélation avec le concept des fiducies par des exemples concrets de jurisprudences récentes. Également, cette formation comprend un volet de revue jurisprudentielle récente en matière de fiducies en droit familial, l'objectif étant de permettre à l'avocat œuvrant en droit de la famille d'être outillé afin de prendre en charge avec plus de confort des dossiers de ruptures familiales où l'une ou l'autre parties occupe le rôle de constituant, fiduciaire et/ ou bénéficiaire d'une fiducie. Cette formation est également utile pour les avocats pratiquant en matières civiles, fiscales et corporatives.

Durée : 1h30 (8h30 à 10h00)

10. Provision pour frais, abus de procédure et obligation de fournir ses documents financiers pour l'établissement d'une pension alimentaire pour enfants, où en sommes-nous? Par Me Émilie B. Perron

Dans la foulée des mesures pour rendre la justice plus accessible, éviter les abus et diminuer les coûts, différentes mesures législatives ont été prises. Cette conférence fait une revue des principales modifications législatives des dernières années et de la jurisprudence récente en la matière.

Durée : 1h30 (10h30 à 12h00)

Vendredi 29 septembre 2017 13h30 à 17h00

- 11. Développements récents et perspectives futures en matière de consommation de drogue et ses impacts sur le droit du travail par Me Pierre Parent, offerte par**



La conférence traitera, dans un premier temps, de l'aspect administratif de la question, soit la gestion des cas de dépendance et de l'obligation d'accommodement y afférente, ainsi que de l'aspect disciplinaire, le tout en regard de la jurisprudence récente en ces matières. Dans un second temps, la jurisprudence récente sera analysée en regard de la décriminalisation de la marijuana annoncée pour le 1^{er} juillet 2018, afin d'anticiper les impacts de ce changement sur les droits et obligations des employeurs et des salariés.

Durée : 3 heures

- 12. L'attribution de la garde en chambre jeunesse : de la théorie à la pratique par Me Émilie B. Perron**

Cette conférence se veut un rappel théorique de l'application de l'article 37 al. 3 du CPC qui attribue à la Cour du Québec chambre de la jeunesse une compétence concurrente à celle de la Cour Supérieure, lui permettant de rendre des ordonnances quant à la garde des enfants, l'émancipation et l'exercice de l'autorité parentale et l'application qu'en font les tribunaux.

Durée 1h30 (13h30 à 15h00)

13. **Médias sociaux : quels enjeux juridiques? par Me Andréa Isabelle-Roy offerte par**



Cette décennie a été marquée par le développement fulgurant des réseaux sociaux permettant une divulgation toujours plus grande des informations personnelles. Dans ce contexte, il convient d'identifier les principaux enjeux juridiques que posent les médias sociaux : cyber intimidation, médias sociaux au travail et Facebook comme moyen de preuve. Les participants seront amenés à mieux comprendre les risques et les conséquences qui peuvent découler de l'utilisation des réseaux sociaux. Cette formation s'adresse aux avocats généralistes.

Durée 1h30 : (15h30 à 17h00)

14. **JurisÉvolution déménage sur le web par M. Alain Dubois offerte par**



Cette formation est une présentation du logiciel de gestion JurisÉvolution dans sa nouvelle version complètement Web. Événement unique dans le cadre du lancement de JurisÉvolution, venez y découvrir les avantages, les capacités technologiques ainsi que les enjeux liés à l'utilisation d'outils Web. Cette présentation vise tant les avocats voulant opérer un « déménagement » de leurs outils de gestion vers un environnement infonuagique que les avocats à la recherche d'un produit de gestion pour leur cabinet.

Durée 1h30 (13h30 à 15h00)

15. Gestion documentaire et communications électroniques depuis le NCPC par Mme Julie Tondreau, GROUPE LAFORTUNE

Peu importe le type de droit pratiqué, la gestion de la documentation et des communications électroniques est devenue un défi majeur pour les juristes et leurs collaborateurs, surtout depuis l'adoption du nouveau code de procédure civile.

Lors de cette conférence, Mme Julie Tondreau fera connaître aux participants les pratiques recommandées pour une gestion efficace des documents de tous types ainsi que des méthodes de suivi et d'archivage des communications électroniques, qu'il s'agisse de courriels réguliers, de partage de répertoires ou de documents à distance ou de notifications électroniques.

Durée 1h30 (15h00 à 16h30)

16. Médiation et PRD en matière civile et commerciale : tenir la route de l'article 1 du C.P.C. tout en tirant un bénéfice ! par Me Jean H. Gagnon

Que vous en soyez conscients ou pas, vos clients cherchent aujourd'hui-même des avenues pour régler leurs différends sans les avocat(e)s et ils en trouvent de plus en plus! En 2017, il est important pour tout(e) avocat(e) de réaliser que, pour plusieurs clients actuels et potentiels, le recours aux tribunaux n'est plus une réponse adéquate, ni même acceptable, à leurs différends.

Pour demeurer pertinent pour nos clients, il nous faut donc dès aujourd'hui offrir une gamme plus complète de solutions comprenant, en première ligne, la négociation, la médiation et les autres modes privés de règlement de différends. Cela ne risque-t-il pas cependant de diminuer nos revenus ou le nombre et l'importance de nos mandats? Quel a été l'impact de la médiation sur les revenus des avocat(e)s dans les endroits où la médiation est devenue obligatoire ?

Sur un autre plan, pourquoi devrions-nous proposer la médiation quand, de toute manière, il y a déjà la CRA présidée par un juge qui ne nous facture pas pour ses services ?

Nous y aborderons aussi le rôle fondamental de l'avocat(e) tout au long d'une médiation et survolerons quelques outils intéressants de PRD, dont le fameux MED/ARB et son petit frère moins connu, l'ARB/MED.

Durée : 3 heures

17. Les objections à la preuve en droit civil québécois par Me Claude Marseille offerte par



La maîtrise des objections à la preuve est fondamentale pour le plaideur, car c'est par leur intermédiaire qu'il ou elle peut contester la recevabilité d'un élément ou d'un moyen de preuve devant le tribunal civil. La première partie de la présentation portera sur les modalités de l'objection : le principe de non intervention du tribunal, la forclusion du droit de soulever une objection, les conditions de validité d'une objection, les décisions possibles face à une objection et le droit d'appel.

La seconde partie portera sur la présentation du tableau analytique des objections à la preuve en droit civil élaboré par Me Marseille, incluant : le principe fondamental de la pertinence, les règles visant à préserver l'équité du procès et éviter les surprises, les privilèges de confidentialités, la protection des droits et libertés fondamentaux et les objections spécifiques à chacun des cinq moyens de preuves reconnus en droit civil : témoignage, écrit, aveu, élément matériel de preuve et présomption. La portée des modifications apportées au Code de procédure civile à cet égard sera aussi abordée.

Durée: 3 heures

18. La pré-retraite et la retraite par M. Jean-Marc Lemieux

Pour certains, l'idée même de la retraite ne fait pas partie de leur quotidien. Pour d'autres cependant, elle est une préoccupation suscitant beaucoup d'interrogations et de très nombreuses questions : À quel âge pourrais-je prendre ma retraite ? Aurais-je assez épargné ? En aurais-je assez ma vie durant ? Quel véhicule de placement devrais-je utiliser ? Que puis-je attendre des régimes publics ? Devrais-je considérer une rente ? Un FERR ? Les deux ? Dans le cadre de cette présentation, nous répondrons à ce type de questions et à une quantité d'autres. Nous ferons le tour des stratégies de planification de la

retraite et examinerons les différentes mesures fiscales qui sont avantageuses pour les retraités.

À la suite de cette formation, les participants seront mieux outillés pour planifier leur retraite, pour mesurer le meilleur moment d'y accéder et pour prendre des décisions plus éclairées quant aux instruments financiers à privilégier.

Durée : 3 heures

Le conjoint peut assister sans frais à cette conférence mais doit obligatoirement être inscrit pour le calcul du nombre de participants.

19. Revue de la jurisprudence récente en matière de construction par Me Isabelle Simard et Me Alain Provencher offerte par



Seront abordés l'obligation de renseignement, la bonne foi, la collaboration, la résiliation contractuelle et les travaux additionnels. Cette formation se veut un forum interactif pour faire l'analyse des dernières décisions rendues en la matière.

Durée : 3 heures

20. La pratique d'un avocat sans frontières par Me Pascal Paradis, directeur général, AVOCATS SANS FRONTIÈRES CANADA

À l'automne 2002, trois juristes engagés décident de joindre leurs énergies pour contribuer, bénévolement, aux efforts de solidarité internationale. Quinze ans plus tard, ASFC continue à mettre à profit l'expérience professionnelle des juristes d'ici pour soutenir les juristes à l'étranger. C'est ainsi qu'ASFC contribue à faire condamner des responsables d'atrocités et à obtenir des victoires judiciaires historiques en faveur de victimes. Cette formation répondra à la

question suivante : Comment les juristes d'ici peuvent contribuer à ce que justice soit faite ailleurs ?

Durée : 1h30 (13h30 à 15h00)

21. La pratique dans le Nord : la Cour itinérante au Québec par Me Sarah Plamondon et Me Cassandra Neptune

Pratiquer le droit criminel ou le droit de la jeunesse dans le Grand Nord du Québec comporte des enjeux uniques : territoires immense, communautés éloignées, pluralité de langues et de cultures autochtones. Dépaysement garanti!

Passionnées par cette pratique, les formatrices possèdent une grande expérience de la représentation de justiciables auprès de la cour itinérante dans le Grand Nord. Elles présenteront le fonctionnement de la cour itinérante et le rôle des acteurs du système judiciaire, les aspects sociaux-culturels propres aux régions nordiques, un survol des notions juridiques particulières applicables en contexte autochtone et les réalités pragmatiques à considérer pour l'avocat qui souhaite développer ce marché.

Durée : 1h30 (15h30 à 17h00)

Samedi 30 septembre 2017 de 8h30 à 12h00

22. Plénière : absentéisme et présentéisme au travail : conseils pratiques d'avocats patronal et syndical par Me Danilo Di Vincenzo, Me Stéphane Lacoste Et Me Denis Provençal offerte par



Durée : 3 heures

23. Tenir la route avec les règles d'encadrement de l'aide médicale à mourir par Me Marc Sauvé et Me Jean-Pierre Ménard

Le Québec a fait preuve de leadership avec l'adoption de sa Loi concernant les soins de fin de vie en 2015. Le Barreau du Québec a participé activement au débat public qui a précédé l'adoption de la loi et a soutenu le législateur québécois dans cette démarche.

Suite à la décision de la Cour suprême dans l'Affaire Carter en 2015 qui reconnaissait le droit constitutionnel à l'aide médicale à mourir selon des critères stricts, le législateur fédéral n'a pas eu d'autre choix que de décriminaliser l'aide médicale à mourir en adoptant la Loi C-14.

Pour tenir la route avec ces règles, nos conférenciers vont faire le point sur l'encadrement juridique de l'aide médicale à mourir au Québec en soulignant au passage le rôle du Barreau dans ce débat public.

Durée : 3 heures

24. Tenir la route de la négociation avec des personnes difficiles par Me Céline Vallières

Certaines personnes sont vraiment désagréables, vindicatives ou carrément injustes. Il n'est pas évident de négocier avec elles, car elles ne vous écoutent pas et restent sur leur position. Il faut plus que des habiletés de base et de l'expérience pour dépasser ce refus de négocier. Le contenu de cette formation basée sur des fondements solides et testés permet d'acquérir des clés simples et efficaces pour trouver des ententes équitables.

Durée : 3 heures

25. Gestion de la pratique privée par Mme Véronique Beaulieu, CANICO, GESTION DE BUREAUX D'AVOCATS INC.

La gestion de bureaux d'avocats passe par le démarrage, la convention d'honoraires, la comptabilité en fidéicommiss et la facturation. Cette formation vise à travailler sur les outils techniques de la gestion de cabinet en pratique privée, travaillant en solo, en société de dépenses ou s.e.n.c.

Durée : 3 heures

26. Parler ou convaincre : l'art de faire passer un message en captant l'attention de son interlocuteur ou son auditoire par Mme Véronik Carrier de TECHNIK VOX

Une voix monocorde, mal assurée ou trop agressive rendra l'interlocuteur réticent à votre message, malgré la qualité de son contenu. Une communication efficace comprend une voix expressive et bien timbrée qui aura un impact direct sur la capacité à influencer, capter l'auditoire et diriger une discussion. Sera également abordée l'attitude physique car elle influence notre dynamique et notre voix.

Cette formation, théorique et pratique, s'adresse aux avocats qui ont à plaider, négocier, donner des formations ou des conférences, représenter un cabinet ou toute autre forme de communication avec une personne, un petit groupe ou un plus large auditoire.

Durée : 3 heures

27. Du financement d'une *Startup* au transfert de ses technologies, tout ce que vous devez savoir pour en assurer le succès par Me Robert Brouillette, BROUILLETTE LÉGAL INC.

Quelles sont les options s'offrant aux entrepreneurs afin de financer leur entreprise ? Quels sont les modes de financement à privilégier en fonction du niveau de risque anticipé et de la nature du projet ? Quels aspects sont primordiaux à la prise d'une telle décision ? Une fois ces étapes franchies et l'entreprise en bonne position, certaines compagnies issues des secteurs de haute technologie envisagent avoir recours à des alliances stratégiques pour le développement et la commercialisation de leur propriété intellectuelle, à savoir les transferts de technologies. Les tenants et aboutissants du financement de startups et d'un transfert technologique réussi sont dévoilés au cours de cette formation.

Durée : 3 heures

28. L'établissement de l'encaissement net pour fixer la pension alimentaire entre conjoints et le projet de nouveaux Formulaires III de la Cour supérieure par Me Jean-Marie Fortin, Ad.E., M.Fisc.

L'état de la situation actuelle des formulaires qui servent à déterminer l'encaissement net des conjoints pour fin de fixation de pension alimentaire entre conjoint et ex-conjoint. Plus particulièrement, il sera question des oublis du Formulaire III ainsi que les correctifs qui doivent être apportés pour établir le véritable encaissement net, compte tenu de la règle de pratique 22 en matière familiale et des présomptions du Modèle québécois de fixation de pension alimentaire pour enfants, du Code civil et du Code de procédure civile et de la présentation des projets de nouveaux Formulaire III. Il sera également question de la jurisprudence en matière fiscale matrimoniale.

Durée : 3 heures